

# CMA 40 : UNE CHAMBRE DE METIERS DANS L'ILLÉGALITÉ !!!

Depuis de longs mois maintenant, la Chambre de Métiers des Landes fonctionne dans l'illégalité la plus totale avec à sa tête un Secrétaire Général « par intérim » illicite et illégitime.

---

## Explications...

En mars 2014, le Secrétaire Général de la CMA 40 part à la retraite. Le Président LARCHE (qui achève actuellement son deuxième et dernier mandat – il a atteint la limite d'âge pour se représenter aux élections de Chambres de Métiers qui ont lieu en ce moment) décide avec son bureau d'élus de positionner comme Secrétaire Général « par intérim », durant une année (du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015), le Directeur du Service Economique de la CMA 40.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Secrétaire Général « par intérim » est maintenu dans ses fonctions durant une année supplémentaire. Or, cette période d'intérim aurait dû être limitée à un an, sans reconduction possible à l'issue de celle-ci. La Chambre de Métiers des Landes est en totale illégalité, ne respectant ni les textes de lois en vigueur (article 8 bis du décret 64-1362 du 30 décembre 1964), ni le Statut du personnel des Chambres de Métiers (article 10 I du Statut).

Cet ancien Directeur du Service Economique est encore Secrétaire Général « par intérim » à ce jour, encore dans l'illégalité la plus grande. Il ne remplit pas les exigences obligatoires pour exercer la fonction de Secrétaire Général de CMA et ne pourra jamais les remplir : il ne possède pas le diplôme requis (tenté et raté trois fois, donc ayant utilisé toutes ses chances de l'obtenir un jour) et ne figure donc pas sur la liste d'aptitude de l'APCMA. Parallèlement à cela, avec la refonte du réseau des CMA, plusieurs « vrais » Secrétaires Généraux sont en attente de poste...

Aucun recrutement « en bonne et due forme » n'a été lancé par le Président de la CMA 40. Un « pseudo » recrutement a bien été organisé... sur un mois ! Pour un poste d'une telle importance...

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le SNCA-CGT local et national n'ont eu de cesse de dénoncer cette situation illégale par le biais de plusieurs courriers adressés au Président LARCHE ainsi qu'au Président de l'APCMA et de rencontres diverses. Pourtant, aujourd'hui... rien n'a changé !

***De cette situation illégale qui perdure découle de nombreux dysfonctionnements et un personnel en grande souffrance, tant au siège qu'au CFA.***



Trois licenciements « économiques » de professeurs ont été menés par ce Secrétaire Général « par intérim » illégal, illégitime et incompétent (une affaire juridique est actuellement en cours), un enseignant a tenté de se suicider par défenestration victime d'une cabale soutenue par la Direction de la CMA, une enseignante a été déclarée inapte totale par la Médecine du Travail poussée à bout par cette même Direction...Des pressions diverses et des mises à l'écart sont subies depuis trop longtemps maintenant par certains agents.

**Il faut que cela cesse au plus vite !**

**Alors même que tous les jours des salariés de CMA s'attachent à travailler consciencieusement dans le respect des lois, leurs Directions, elles, les bafouent !**

Le SNCA-CGT s'engage à ne rien lâcher pour obtenir la régularisation de ces situations (Secrétaires Généraux illégitimes) partout en France.